

RENOUVELLEMENT

CONVENTION D’AFFILIATION - OFFRE SPECIFIQUE

Entre le travailleur indépendant :

Nom-prénom :

de l'entreprise :

et,

le service de prévention et de santé au travail : AST25

Représenté par :

Fonction :

Il est convenu ce qui suit :

La présente convention a pour objet de confier à AST25 la réalisation d'une offre spécifique de services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle, comme présenté dans la brochure « offre de services » disponible sur le site internet.

La grille tarifaire validée en assemblée générale est également présentée dans la brochure « offre de services ».

L'affiliation à cette offre spécifique est d'une durée de 1 an à compter de la confirmation de l'affiliation par AST25. Le renouvellement de cette affiliation ne pouvant réglementairement se faire de manière tacite, la présente convention est renouvelable par demande de reconduction expresse d'année en année, avant le terme annuel. Le travailleur indépendant sera informé au préalable de l'échéance de son affiliation.

Le travailleur indépendant s'engage à respecter sans réserve les statuts et règlement intérieur en vigueur d'AST25 (Disponible sur le site internet).

Le travailleur indépendant peut déléguer la gestion de son affiliation à un cabinet comptable. Il doit dans ce cas lui créer un accès sur le portail adhérent ou remplir et transmettre à AST25 la procuration disponible en sur le site internet.

En cas de dénonciation de la présente convention avant son terme, aucun remboursement ne sera effectué.

Les données collectées dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique placé sous la responsabilité d'AST25 dans le respect de la Règlementation sur le Traitement des Données Personnelles (RGPD).

Fait à :

Le : __ / __ / ____

Signature du travailleur indépendant

Signature du représentant d'AST25

COTISATION / PRE-FACTURE

① Ce document tient lieu de pré-facture

L'affiliation ne sera effective qu'après réception de la convention signée accompagné du règlement

La cotisation est due pour 1 an à compter de la date de confirmation de l'affiliation par AST25.

Date :

MONTANT DE LA COTISATION RENOUVELLEMENT OFFRE SPECIFIQUE

Offre spécifique	98.50 €
Frais d'affiliation	offerts
TOTAL HT	98.50 €
+ TVA 20%	19.70 €
TOTAL TTC	118.20 €

CHOIX DU MODE DE REGLEMENT :

☐ **Virement** ① Bien libeller le virement au nom de la raison sociale mentionnée dans le dossier et n° SIRET.

IBAN : FR76 3000 4010 2200 0208 9346 876

BIC : BNPAFRPPXXX

☐ **Chèque Bancaire** (Envoyer le chèque et le dossier par voie postale)